METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

DÉCISION 291 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LA REQUALIFICATION EN GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES DU PARKING DEVANT LE COLLEGE D'ARS-SUR-MOSELLE

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16ème Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,
VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,
CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée aux dispositifs « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sècheresses » de la Région Grand Est et « Interventions en matière d'eau et nature en ville et village » de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,

DÉCIDONS :

De solliciter, au titre des dispositifs précités et sur la base d'un projet estimé à 298 580,18 € HT, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision :

- une subvention de la Région Grand Est d'un montant de 15 197,37 €,
- une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse d'un montant de 53 424 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-200039865-20250515-Decis291-2025-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/05/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Metz, le 15 MAI 2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz

EUROMÉTROPOLE METZ

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Requalification en gestion intégrée des eaux pluviales du parking devant le collège d'Ars-sur-Moselle

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Voirie	273 580,18 €	328 296,22 €	Aides publiques :		
Signalisation	12 500,00 €	15 000,00 €	AERM (sollicité) [40€ * 60% * 2 226 m²]	53 424,00 €	17,89%
Espaces verts	12 500,00 €	15 000,00 €	Région Grand Est (sollicité) [50 657,90€ * 30%]	15 197,37 €	5,09%
			Autofinancement :		
			Fonds propres	229 958,81 €	77,02%
			Emprunts		
			Crédit-bail		
			Autres		
TOTAUX	**298 580,18 €**	**358 296,22 €**		**298 580,18 €**	**100%**